



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

L'an 2021 – le 08 JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** présents : 09 votants : 14

Date de la convocation : 01/07/2021

Date d'affichage : 15/07/2021

PRESENTS : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, DANQUERQUE Christophe, MAFOA Jean-Yves, BONAFOUS Patrice, BOUILLARD Philippe, DORSO Cédric, JEUDY Vincent, LONCLE Sandra.

ABSENTES :

LANOË ROUBAUT Stéphanie, excusée ;

LANGLAIS Maryvonne, procuration à DANQUERQUE Christophe, en date du 08/07/2021 ;

MONTI Bernard, procuration à ROSSET Régine, en date du 01/07/2021 ;

BIGOT Servane, procuration à ROBERDEL Bertrand, en date du 07/07/2021 ;

RIOU Marie-Luce, procuration à ROSSET Régine, en date du 08/07/2021 ;

RAULO Dominique, procuration à BOUILLARD Philippe, en date du 05/07/2021.

SECRETAIRE de séance : Patrice BONAFOUS est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 03 JUIN 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de séance du 03 JUIN 2021 ; transmis le 30/06/2021.

DÉLIBÉRATIONS

2021 07 001. ECLAIRAGE – PROGRAMME EXCEPTIONNEL – CONVENTION DE FINANCEMENT MORBIHAN ENERGIE

Vu la délibération n° 2021 03 028 du 11/03/2021 par laquelle le conseil municipal décidait de participer au programme de rénovation du patrimoine éclairage public piloté par le syndicat Morbihan Energies ;

Considérant le 1^{er} diagnostic d'étude de potentiel qui avait évalué à 30 le nombre de luminaires sur poteaux béton concernés sur la commune de Billiers pour un coût estimatif à 12 000 € ;

Considérant que ces travaux sont imputables en section d'investissement du budget principal avec récupération éventuelle de la tva sur l'intégralité du coût réel de l'opération ;

Considérant la proposition du SDEM de réaliser les travaux pour 33 luminaires aux conditions financières suivantes :

		H.T.	TVA	TTC
Montant prévisionnel de l'opération	A	18 900.00 €	3 780.00 €	22 680.00 €
Montant plafonné HT de l'opération	B = 18 900.00 €			
Contribution du SDEM	C = 60 % de B	11 340.00 €		11 340.00 €
Contribution Commune de Billiers	A – C	7 560.00 €	3 780.00 €	11 340.00 €

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention financière proposée par le SDEM pour la rénovation de 33 luminaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

ACCEPTÉ la proposition de Morbihan Energie fixant la contribution pour le budget communal à 11 340 €, montant prévisionnel, pour la réalisation d'un programme exceptionnel de rénovation du réseau « éclairage public ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de financement proposée par le SDEM, qui demeure ci-jointe annexée ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération (p.j. : Annexe 1).

2021 07 002. TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que notre fournisseur propose une revalorisation de ses tarifs de 1.70 %.

Pour le prix du repas au 1^{er} septembre 2021, elle propose :

- de reconduire le tarif du repas à 3.16 € pour la 7^{ème} année consécutive.
- de reconduire à 11.31€ la fourniture d'un repas sans allergène.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOTE la revalorisation à 1,70 % des tarifs de l'Océane de Restauration à dater du 1^{er} septembre 2021 ;

DECIDE de fixer les prix du restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2021 à 3,16 € le repas et 11,31 € le repas sans allergène.

2021 07 003. PROJET SCULPTURE – PORT DE PENLAN

Madame le Maire rappelle au conseil l'inscription au budget principal 2021 d'un montant de 6 000 € en section investissement article 2161 pour l'acquisition d'œuvres et objets d'art.

Dans la continuité de la sculpture « l'Effrontée » mise en place sur l'esplanade des Barges en 2020, les artistes, Jean-Marc LOISEAU et Jonathan BERNARD sont invités par Christophe DANQUERQUE à présenter leur 2nd projet artistique dénommé « La Marie-Jules ».

Inspirée d'un personnage emblématique de la commune de Billiers qui vendait des poissons jusque dans les années 1960 sur les marchés des environs, la sculpture haute d'un peu plus de 2 mètres sera composée de bois et métaux de récupération. Son coût est de 4 400 € et l'œuvre sera livrée en septembre 2021 pour une implantation dans le périmètre du Port de Penlan.

Le Conseil municipal, par treize voix pour et une abstention :

VOTE l'acquisition de l'œuvre d'art « la Marie-Jules », pour un montant total de 4 400 € TTC (imputation en section dépense d'investissement du budget principal – compte 2161).

2021 07 004. SITE INTERNET COMMUNE DE BILLIERS

Madame le Maire rappelle au Conseil la dépense prévue au budget principal 2021, en section investissement pour la création d'un nouveau site internet pour la commune.

Christophe DANQUERQUE, Adjoint, présente le projet de Clément SAULNIER pour l'agence *Himaku web & communication* qui propose la création d'un nouveau site internet suivant un devis de 4070 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTÉ le devis de 4 070 € TTC de l'Agence Himaku web & communication pour la création du nouveau site de Billiers ;

DECIDE que la somme sera imputée en section dépense d'investissement du budget Principal – compte 2051.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

2021 07 005. SENTIER DES ARTS - EXPOSITION CHAPELLE DE PRIERES - CONVENTION

Christophe DANQUERQUE, Adjoint à la culture, expose au conseil qu'après une année d'interruption, la commune de BILLIERS organise à nouveau son exposition estivale "Sur le sentier des Arts" du 24 juillet au 20 août 2021.

Comme chaque année, l'exposition se tiendra à l'intérieur de la chapelle du Domaine de Prières.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour la signature de la convention qui doit être passée avec le CPR Billiers, propriétaire de la chapelle, pour la mise à disposition des lieux pour un tarif à la journée fixé à 10 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la chapelle du Domaine de Prière qui demeure ci-jointe annexée (p.j. : Annexe 2).

2021 07 006. PISTE CYCLABLE – SECURISATION

Madame Maire présente au conseil municipal un devis estimatif de 6 750 € de l'entreprise CHARIER pour la réalisation de travaux d'aménagement en vue de sécuriser la piste cyclable en arrivant de Penlan sur la portion située en bas de la route de la Mer à hauteur du croisement avec la rue de la Vierge.

Les travaux seront imputés en section investissement du budget.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTTE la proposition de l'entreprise CHARIER pour la réalisation de travaux de sécurisation de la piste cyclable pour un montant estimatif de 6 750 € TTC;

DECIDE que la somme sera imputée en section dépense d'investissement du budget Principal.

2021 07 007. INVESTISSEMENT – ACQUISITION DE MATERIEL

Dans le cadre des investissements prévus au budget 2021, Madame le Maire propose les acquisitions suivantes :

Domaine	Objet	Fournisseur	Montant TTC
Mobilier urbain	Cadenas coudés	PROLIANS	206.36 €
	Mât pour l'école	ETS BIZEUL	165.60 €
Bureautique	Imprimante N&B standard	DARTY MUZILLAC	189.99 €
	Agrafeuse électrique	BUREAU VALLÉE	156.98 €
Service technique	Aspirateur	DARTY MUZILLAC	239.99 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE les achats proposés pour un montant total de 958,92 € TTC

DECIDE que la somme sera imputée en section dépense d'investissement du budget Principal.

2021 07 008. BUDGET PORT DE PENLAN – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu la demande d'admission en non-valeur de Madame La trésorière de La Roche-Muzillac ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29 ;

Madame le Maire demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur sur le budget du Port, la somme de 770,49 €.



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
ADMET en non-valeur pour un montant total de 770,49 €, les titres de recettes suivants :

T-148-1IB-416	105,16 €
T-157-1IB-416	300,84 €
T-163-1IB-416	236,79 €
T-172-1IB-416	127,70 €

2021 07 009. BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu la demande d'admission en non-valeur de Madame La trésorière de La Roche-Muzillac ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-17 et L 2121-29 ;

Madame le Maire demande au conseil municipal d'admettre en non-valeur sur le budget Assainissement la somme de 0.34 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
ADMET en non-valeur pour un montant total de 0,34 €, le titre de recette T-21-1IB-41.

2021 07 010. SENTIER COTIER – INVENTAIRE DE ZONES HUMIDES - BIOSFERENN

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de remise en état d'une portion de sentier côtier à partir du Port de Penlan à remonter vers le Lenic (environ 1 400 m).

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de l'opération « France vue sur mer – Sentier littoral ».

Afin d'évaluer la possibilité de financement il est nécessaire de faire réaliser des études préalables aux travaux.

L'entreprise BIOSFERENN qui avait effectué en 2017 une étude similaire pour la commune (dans le cadre de travaux d'assainissement) propose de réaliser un inventaire de zones humides – diagnostic faune flore avec évaluation des incidences au titre du réseau Natura 2000 ; pour un montant de 4 398 € TTC.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ACCEPTE la proposition d'étude de l'entreprise BIOSFERENN pour un montant de 4 398 € TTC ;

AUTORISE Madame le Maire à soumettre un dossier de candidature auprès de France vue sur mer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation du sentier côtier.

DÉCISIONS

2021 07 011 – DPU :

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à exercer son droit de préemption :

Référence cadastre	Superficie	Adresse
AB 364	488 m ²	10 rue du Haut des Paluds
AB 49	385 m ²	21 Grand Rue
AD 163-189-191-192	843 m ²	3 rue du Port - Penlan
B 955	256 m ²	18 rue du Parc de l'Abbaye
B 956	302 m ²	18 rue du Parc de l'Abbaye



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
08 JUILLET 2021**

QUESTIONS DIVERSES

A – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCES 2021

Calendrier du 2nd semestre 2021 :

02 sept. – 20h	07 oct. – 20h	04 nov. – 20h	09 déc. – 20h
----------------	---------------	---------------	---------------

B – ENEDIS – RENCONTRE DU 01/07

Suite aux nombreuses coupures d'électricité des dernières semaines dont ont été victimes les habitants et les professionnels de Billiers, Madame le Maire et la conseillère municipale Stéphanie LANOE ROUBAUT ont rencontré un représentant de l'entreprise ENEDIS.

L'entreprise confirme que le réseau est fragile et vétuste. Un programme de remplacement des matériaux défectueux est déclenché sur l'ensemble du réseau : les communes de Marzan, Arzal, Billiers et Muzillac – Est sont concernées.

C – FÊTE DU 14 JUILLET

Pour l'organisation de la fête du 14 juillet sur la plage des Barges, Madame le Maire sollicite les membres du conseil qui seraient disponibles pour le montage des stands sur l'esplanade le matin à partir de 11h.

D – JOURNÉES DU PATRIMOINE 2021 - PROGRAMME

Christophe DANQUERQUE, Adjoint à la culture, présente le programme de la commune de Billiers en vue de sa participation aux Journées du Patrimoine organisées les 18 & 19 septembre.

Un « parcours patrimoine » en 6 étapes sera proposé à partir de Thora en allant vers la Mer : Promenade contée à dos d'âne à partir de Thora, Visite ornithologique sur le marais, visite guidée à travers le domaine de Prières, balade en mer sur la Belle de Vilaine et visite du Phare de Penlan.

Une vingtaine de bénévoles seront sollicités sur les 2 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente **lève la séance à : 21 h 40.**



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
08 JUILLET 2021**

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	PIÈCES JOINTES
2021 07 001	Eclairage – programme exceptionnel – convention de financement Morbihan Energie	Annexe 1 Convention
2021 07 002	Tarifs cantine – année scolaire 2021-2022	
2021 07 003	Projet sculpture – Port de Penlan	
2021 07 004	Site internet – Commune de Billiers	
2021 07 005	Sentier des arts - exposition chapelle de Prières - Convention	Annexe 2 Convention
2021 07 006	Piste cyclable - sécurisation	
2021 07 007	Investissement – acquisition de matériel	
2021 07 008	Budget Port de Penlan - admission en non-valeur	
2021 07 009	Budget assainissement - admission en non-valeur	
2021 07 010	Sentier côtier - inventaire de zones humides -Biosferenn	

DECISION N°	OBJET
2021 07 011	Décisions prises dans le cadre des délégations - DPU